

Webinaire

« Tennis Santé »

Mercredi 14 avril 2021



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

1. Genèse du projet -> Anne Gires
2. Le programme « tennis santé » de la FFT (concept, pathologies ciblées, ...) -> Anne Gires
3. Retour sur les 2 études scientifiques (avec diffusion du JT de M6) -> Anne Gires
4. Le sport santé, une évidence... en particulier dans les Hauts-de-France -> Aymeric Renard
5. Les conditions d'encadrement : les textes officiels -> Emmanuel Mas
6. La formation des enseignants : contenu et prochaine formation -> Emmanuel Mas
7. L'encadrement de séances « tennis santé » : adapter son enseignement -> Michaël Ooghe
8. La mise en place dans les clubs, à travers 2 clubs « pilotes » :
 - a. TC Lestrem (avec diffusion du reportage de TF1) -> Michaël Ooghe
 - b. TSB Valenciennes -> Aymeric Renard
9. Quels partenaires pour les clubs :
 - a. les CPTS -> Emmanuel Mas
 - b. les maisons « Sport Santé » -> Emmanuel Mas
 - c. la maison « Sport Santé » Santélylys -> Anne-Cécile Deffontaines
10. La labellisation des clubs -> Emmanuel Mas
11. Les pistes de financement :
 - a. les aides de la Ligue (aide matérielle + aide financière) -> Emmanuel Mas
 - b. les Trophées des Actions Solidaires de la FFT -> Emmanuel Mas
12. Questions / réponses



Dr Anne GIRES
médecin FFT

Webinaire « tennis santé » - Ligue des Hauts-de-France - 14 avril 2021

TENNIS-SANTÉ

□ Tennis pour TOUS, adapté à chacun

- ✓ Âge, état de santé, condition physique, niveau, passé sportif, envies de chacun
- ✓ Minimiser les risques + les meilleurs bénéfices pour la santé
- ✓ très peu de contre indications

Le tennis est un sport modulable!



Il n'y a pas d'âge pour s'y mettre!

□ Nouvelle loi santé (2016)

L'APS est reconnue:

- ✓ Facteur fondamental de santé publique en terme de prévention
- ✓ Outil thérapeutique dans un grand nombre de pathologies chroniques

→ les médecins peuvent le prescrire aux patients atteints de pathologies chroniques

PILOTAGE PAR LE CNOSF

- ❑ VIDAL du sport
 - ✓ Aide aux médecins dans leur prescription
 - ✓ Sollicitation des fédérations sportives

- ❑ Fiche technique de leur discipline:
 - ✓ Description physiologique
 - ✓ Protocoles adaptés à des publics cibles:
 - Pathologies métaboliques: diabète2, obésité
 - Pathologies CV: Coronaropathies, HTA, artérites des MI
 - Cancer du sein, colon, prostate
 - Vieillessement

consigne: respecter l'esprit de la discipline



ELABORATION DE LA FICHE TENNIS

- ❑ Visio-conférences du CNOSF pour chaque pathologie
 - Binôme: médecin expert pathologie et médecine du sport + STAPS
 - Effets de l'APS, objectifs, types d'effort à privilégier, recommandations et points de vigilance
- ❑ Médecins experts FFT
 - ✓ Validation des protocoles pour les différents publics cibles
- ❑ Ligues pilotes
- ❑ Validation de notre dossier en 2015 par le CNOSF
- ❑ Le médicosport-santé est en ligne depuis le 3 décembre 2018

2 GRANDES ÉTUDES

❑ Etude British Journal of Sports Medicine (2016)

- ✓ Cohorte de 80 000 britanniques
- ✓ Réduction de la mortalité pour 6 types de sports/pas d'APS
- Sports de raquettes n°1
 - Réduction de la mortalité toute cause de **47%**
 - Réduction de la mortalité CV de **56%**

Le rythme du tennis contribue à une amélioration de la qualité des parois artérielles

❑ Etude danoise (2018)

- ✓ Cohorte de 8500 danois
- ✓ Allongement de l'espérance de vie
- TENNIS n°1 : **+ 9,7 ans d'espérance de vie**

Notion de jeu, interactivité entre 2 personnes ,renforcement du lien social

2 RAPPORTS PARUS EN 2019

❑ Rapport de l'INSERM (800 pages)

- ✓ Sollicité par le ministère des sports
- ✓ Expertise collective sur la place de l'APS dans la prise en charge de différentes Pathologies chroniques: 3 ans de travail, 1800 documents scientifiques.
- ✓ Les experts sont unanimes

Les médecins doivent prescrire systématiquement et le plus précocement possible une APS aux patients atteints de certaines pathologies chroniques, sinon ce serait une perte de chance pour le patient

Les bénéfices de la pratique d'une AP adaptée l'emportent sans conteste sur les risques encourus quelque soit l'âge et l'état de santé.

❑ HAS Guide de promotion, consultation et prescription médicale d'APS pour la santé chez les adultes

2 VOLETS DANS LE TENNIS SANTÉ

- ❑ **Prévention tertiaire chez des personnes atteints de pathologies chroniques**
 - ✓ Prévenir les complications de la pathologie et stabiliser la maladie
 - ✓ Le volet le + difficile: public fragile avec points de vigilance

- ❑ **Prévention primaire chez des personnes sédentaire encore en bonne santé.....**
 - ✓ Prévenir l'apparition des pathologies chroniques
 - ✓ Le volet le + important : 70% de la population
 - ✓ Les responsables des différentes instances le mettent en avant

Le principe de la séance est le même:

→ **Savoir adapter la séance à chacun**

CONCLUSION

Définition de la santé par l'OMS:

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »





LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

Dr Aymeric RENARD
médecin régional

Webinaire « tennis santé » - Ligue des Hauts-de-France - 14 avril 2021

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

L'inactivité tue **10x plus**
que les accidents de la route chaque année.

la sédentarité cause
2 millions de décès/an
dans le monde, et de nombreuses pathologies
chroniques.

• **L'inactivité physique** est la cause de

5% des cardiopathies coronariennes,

7% du diabète de type 2,

9% du cancer du sein

10% de cancer du côlon.



Surpoids

1 français sur 3

adultes de + de 18 ans (Source : Étude ObEpi).

Les chiffres en Hauts-de-France :

Une mortalité supérieure de plus de 20 %
par rapport aux valeurs nationales
sur la période 2006-2013

+ de la moitié des habitants en surpoids (52.4%)

1 personne sur 5 est en situation d'obésité

1, 2 millions de bénéficiaires en
affection de longue durée (ALD) en 2018

entre 2007 et 2014,

le taux de mortalité lié au diabète a augmenté de
27% chez les hommes et 44% chez les femmes



LIGUE
HAUTS-
DE FRANCE

Tennis Santé

Communication – Les cibles

- Médecins
- Associations de patients
- Centres hospitaliers
- EHPAD
- « Réseau » du club...

Tennis Santé

La prescription

ANNEXE 1 : Formulaire spécifique de prescription à la disposition des médecins traitants

Tampon du Médecin

DATE :

Nom du patient :

Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée

Pendant, à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Préconisation d'activité et recommandations

.....
.....
.....
.....
.....

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique¹), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire²:

.....

Document remis au patient

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

Lieu date signature cachet professionnel

¹ Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

² Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EAS/DGESP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)

SPORT SANTE BIEN-ÊTRE MAINTENIR OU AMÉLIORER SA SANTE GRÂCE AU TENNIS

TENNIS
LIGUE
HAUTS
DE FRANCE



TENNIS
FEDERATION
FRANCAISE

TENNIS SPORT SANTE BIEN-ETRE

Maintenir ou améliorer sa santé grâce au tennis



« Les hommes supplient les Dieux de leur donner la santé, mais ils oublient qu'elle dépend avant tout d'eux-mêmes » (Démocrite, 460 avant J.C.).

Malgré l'ancienneté de ce constat, la sédentarité ne cesse de croître et s'étend plus drastiquement encore dans la génération de nos enfants, confrontés à un quotidien de plus en plus savant mais de moins en moins actif. Or la sédentarité fait des ravages : surpoids, obésité, maladies cardiaques, métaboliques, respiratoires, neurologiques et dégénératives, dépression, anxiété, etc...

Pour inverser cette tendance, les mondes du Sport, de la Santé, et les Pouvoirs Publics se sont associés pour mobiliser tous les acteurs et ériger le sport et l'activité physique au premier rang de nos habitudes.

Modulable et adaptable à chacun, quel que soit son âge, son niveau et ses aptitudes physiques, le tennis possède de formidables atouts pour le Sport Santé Bien-Etre, comme l'ont fait apparaître plusieurs études et différentes initiatives. Dans une pratique adaptée « tennis santé », le tennis ne présente aucun risque spécifique et ses bienfaits thérapeutiques ont été validés par la communauté médicale, en particulier dans le cas de certains cancers, de maladies cardio-vasculaires, de maladies métaboliques ou d'obésité.

EDITORIAL



Patrice BRULEZ
Président de la Ligue
des Hauts-de-France



Docteur Aymeric RENARD
Médecin responsable
du programme
« Tennis Sport Santé Bien-Être »
de la Ligue
des Hauts-de-France

Le Sport sur ordonnance n'en est qu'à ses débuts et il aura fallu attendre la loi de 2016 pour prendre réellement conscience que le « Sport est bon pour la Santé », qu'il fait parti intégrante de la prise en charge de nombreuses pathologies chroniques et qu'il est en première ligne dans la prévention primaire.

Une étude Britannique réalisée sur 80 000 patients a démontré, en outre, la supériorité des sports de raquettes dans la lutte contre la sédentarité, le vieillissement, les risques cardio-vasculaires et la récurrence des cancers (sein, colon et prostate), avec une diminution de 47% de la mortalité, toutes causes confondues !

Les bienfaits du Tennis-Sport-Santé, c'est d'abord de permettre la rénovation du lien social chez ces personnes de plus en plus isolées par la maladie mais aussi de les remettre en confiance avec une diminution du risque de chute et une amélioration de la qualité de vie au quotidien.

Aujourd'hui, les clubs de tennis se donnent les moyens d'accueillir ces patients grâce, notamment, à la présence de professeurs formés au Sport-Santé, à leurs infrastructures autorisant l'accueil du public, à de grands espaces libres pour l'activité physique et à un programme d'exercices adaptés aux différentes pathologies.

Ce « Pass'Sport » Santé Bien-Être de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis a pour vocation de vous accompagner dans votre parcours, de suivre vos progrès au fil des mois et d'être le lien entre les patients, les professeurs de Sport-Santé et les professionnels de santé.

N'hésitez pas à vous rapprocher du club de tennis près de chez vous qui a mis place les groupes de Sport-Santé et Bien-Être (coordonnées plus loin dans ce Pass'Sport).

TEST D'AUTO-EVALUATION RICCI & GAGNON

TEST D'AUTO-EVALUATION
(D'APRÈS J. RICCI ET L. GAGNON, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
MODIFIÉ PAR F. LAUREYNS ET JM. SENE)

Le questionnaire d'auto-évaluation permet de déterminer votre profil : inactif, actif ou très actif.

Calculez en additionnant le nombre de points (1 à 5) correspondant à la case cochée à chaque question.

(A) COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES

Combien de temps passez-vous en position assise par jour (loisirs, télé, ordinateur, travail, etc.) ?

- Plus de 5h ❌
- 4 à 5h ●
- 3 à 4h ■
- 2 à 3h *
- Moins de 2h ▲

TOTAL (A) : points

(B) ACTIVITÉS PHYSIQUES DE LOISIR (DONT SPORT)

Pratiquez-vous régulièrement une ou des activités physiques ?

- Non ❌
- Oui ▲



LE CLUB

Nom, adresse et coordonnées du club de tennis :

Nom & coordonnées de l'enseignant en charge du programme «Tennis Sport Santé Bien-être» :

QUELQUES CONSEILS UTILES

- Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort.
- Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.
- Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre ni, dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvres + courbatures).
- Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort.
- Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.
- Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort.
- Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 minutes lors de mes activités sportives.
- Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 minutes d'exercices à l'entraînement comme en compétition.
- Je ne fume jamais 1 heure avant ni 2 heures après une pratique sportive.
- J'évite les activités intenses par des températures extérieures à -5°C ou + 30°C et lors des pics de pollution.
- Je ne consomme jamais de substances dopantes et j'évite l'automédication en général.



FICHE DE SUIVI DE M/ MME :

Pathologies concernées par le patient :

HTA	AOM	Obésité	Âge	Diabète	Cancer
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres antécédents médicaux :

.....
.....
.....
.....
.....

Traitement médicamenteux :

.....
.....
.....
.....
.....

Activité physique initiale habituelle :

Recommandations médicales spécifiques :
(à remplir par le patient avec l'aide du médecin)

.....
.....
.....
.....
.....

EN COURS DE REEDITION



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

Emmanuel MAS

Conseiller en Développement

Webinaire « tennis santé » - Ligue des Hauts-de-France - 14 avril 2021

CONDITIONS D'ENCADREMENT

L'article D.1172-2 du code de la santé publique énumère les intervenants pouvant dispenser cette activité.

Il s'agit :

1° Des professionnels de santé mentionnés aux articles L. 4321-1, L. 4331-1 et L. 4332-1, à savoir les **masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens** (dans le respect de leurs compétences respectives) ; les masseurs-kinésithérapeutes, conformément à l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport, sont autorisés à encadrer la pratique de la gymnastique d'entretien ou préventive dans les établissements d'activités physique et sportive et peuvent, dans les conditions précitées, exercer la fonction d'éducateur sportif.

2° Des professionnels titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité physique adaptée (APA) délivré selon les règles fixées à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, à savoir les professionnels issus de la filière universitaire STAPS « activité physique adaptée et santé », autrement dit **les enseignants en activité physique adaptée (titulaires d'une licence mention STAPS, parcours-type APAS ou d'un master mention STAPS APAS)**.

3° Des professionnels et personnes qualifiées suivants, disposant des prérogatives pour dispenser une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée :

«-les titulaires d'un diplôme figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport ou enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, ainsi que les fonctionnaires et les militaires mentionnés à l'article L. 212-3 du code du sport ;

CONDITIONS D'ENCADREMENT

Le point 3° vise bien les titulaires par exemple d'un DEJEPS tennis (car diplôme figurant sur la liste mentionnée à l'article R.212-2 du Code du Sport) mais il faut également que le titulaire de ce diplôme « dispose des prérogatives pour dispenser une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée ».

En effet, les textes exigeant des « prérogatives » particulières pour dispenser une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée, le fait d'être simplement titulaire d'un diplôme d'Etat ne suffit pas.

☑ **DE/DES formés au Tennis Santé**

☑ **DE/DES avec formation « sport sur prescription médicale » délivrée par le CROS/CDOS ou DU**

◆ **DE/DES sans formation complémentaire santé (par FFT ou CROS/CDOS/DU)**

CONDITIONS D'ENCADREMENT

ANNEXE 4 - TABLEAU DES INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS ET AUTRES INTERVENANTS

DOMAINES D'INTERVENTION PREFERENTIELS DES DIFFERENTS METIERS				
Limitations Métiers	Aucune limitation	Limitation minimale	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs Kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens (dans leur champ de compétences respectif)	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés

JEUDI 3 SEPTEMBRE
Centre de Ligue - Marcq-en-Baroeul

9h30	Accueil & introduction à la formation
10h	Projet « Tennis Santé » FFT Principes fondamentaux d'une séance Atouts du tennis
10h45	Enquête clubs + Responsabilité
11h	Présentation des pathologies cardiovasculaires (HTA, AOMI, coronaropathie)
12h30	<i>Déjeuner</i>
13h45	Intervention du CROS : Cadre législatif & réseau régional Sport Santé Bien-Etre
15h	Présentation du diabète de type 2
16h	Présentation de l'obésité-surpoids et des cancers
17h45	Tennis et alimentation

VENDREDI 4 SEPTEMBRE
Centre de Ligue - Marcq-en-Baroeul

8h45	Labellisation, communication, financement, passeport « santé », retours d'expériences
9h15	Evaluation de la forme physique Pratique des tests sur le terrain
10h15	Découverte du kit « Tennis Santé » Approche de l'oxymètre et du tensiomètre
10h45	Bénéfice de l'activité physique pour la santé Exemples d'exercices (travail de l'endurance, la force musculaire et l'équilibre sur le terrain) Théories adaptées au Tennis Approche sur la construction et la préparation d'une séance « Tennis Santé »
12h30	<i>Déjeuner</i>
13h45	Théorie de l'accueil : comment accueillir au club le public « tennis santé » ? Jeux de rôle éducateur - patient
14h30	Accueil des participants à la séance
14h45	Séance de formation sur le court Démonstration d'exercices (endurance, force musculaire et équilibre)
15h45	Débriefing de la séance & collation adaptée
16h15	Utilisation du simulateur de vieillissement
17h	Présentation du vieillissement

JEUDI 24 SEPTEMBRE
Tennis Club de Lestrem

8h45	Préparation de séances
9h30	Mise en situation : encadrement de séances par les stagiaires (1 séance vieillissement puis 1 séance « pathologies »)
11h30	Débriefing des séances
12h	<i>Déjeuner</i>
13h15	Conduites à tenir en cas d'urgence
15h30	Conclusion du stage : questions, perspectives, remise des attestations, formulaires d'évaluation

Fin de la 3^{ème} journée vers 16h15

Formation des enseignants

Nombre d'enseignants formés à date

- ❑ Nombre global : environ 500 DE/DES
- ❑ dont dans les Hauts-de-France : 50 DE/DES

Attestation de formation continue FFT

- ❑ Attestation de formation continue FFT (remise en fin de formation (voir ci-contre)



TEN
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
NIS

TEN
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
NIS

LIFT
L'INSTITUT
FORMATION TENNIS

Formation Continue des Enseignants

La Fédération Française de Tennis atteste que

Emmanuel VERFAILLIE

a participé au stage de formation continue

Tennis Santé

qui s'est déroulé les 3, 4 et 24 septembre 2020
à la Ligue Hauts de France

TEN
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
NIS

N° FFT-FC-2021-0033

Fait à Paris, le 25 sept. 2020

TEN
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
NIS

LIFT
L'INSTITUT
FORMATION TENNIS

Prochaine formation :

septembre 2021

(dates exactes validées prochainement)



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

Michaël OOGHE
enseignant référent

Webinaire « tennis santé » - Ligue des Hauts-de-France - 14 avril 2021

Cahier de l'enseignant

Pour les enseignants

A paraître



SOMMAIRE

- ❑ Introduction
- ❑ Les adaptations de terrain
- ❑ Les 5 grands principes d'une séance tennis santé
- ❑ Les pathologies cardio-vasculaires (HTA ; coronaropathie ; AOMI)
- ❑ Les Pathologies métaboliques (diabète de type 2 - obésité)
- ❑ Le vieillissement
- ❑ Les cancers (sein – prostate - colo-rectal)
- ❑ La dépression
- ❑ La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)
- ❑ Les pathologies rhumatismales (arthrose ; polyarthrite rhumatoïde)
- ❑ Accueil du patient
- ❑ Echauffement
- ❑ Corps de séance et situations de jeu
- ❑ Situations pour : respiration ; équilibre et coordination ; endurance ; résistance à l'effort
- ❑ Fin de séance
- ❑ Le suivi des patients
- ❑ Documents annexes

Exemple :

Le projet du
TC Lestrem



Exemple :

Le projet du
TSB Valenciennes



« Prendre une activité physique » et confiance en soi

Le club de tennis de Valenciennes propose un nouveau créneau pour permettre à ceux qui souffrent notamment d'hypertension ou de diabète de reprendre une activité physique encadrée. Les inscriptions sont ouvertes.



Aymeric Renard, médecin et secrétaire du TSBV, va encadrer la nouvelle section sport santé du club. PHOTO PIERRE ROUANEY

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE DELATRE
valenciennes@lavoxdunord.fr

VALENCIENNES. À la ville, Aymeric Renard est médecin. Au club de tennis, squash et badminton de Valenciennes (TSBV), il est en charge de la section sport et santé. Il en explique le principe. « Pourquoi proposer une section dédiée au sport et à la santé au sein du club ?

« Nous avons été sensibilisés par la Fédération française de tennis en avril à la loi de modernisation sociale de 2016 (les textes précisent que le sport, pour les patients atteints d'une affection de longue durée, peut être prescrit par le médecin traitant, ndr). Les infrastructures du TSBV sont parfaites, on a la surface, la qualité d'accueil, alors on s'est dit qu'il serait intéressant de proposer une activité, car concrètement, peu de choses se font. Au niveau régional, une quinzaine de clubs ont pris des initiatives dans différents domaines. À Saint-Saulve par exemple, le club de tennis a mis en place une action sport et santé autour du cancer du sein et de l'asthme. »

« Et vous, à qui vous adressez-vous ?

« À ceux qui souffrent d'hyper-

tension modérée, de diabète, de surpoids, d'artériopathie des membres inférieurs, ou sont atteints de certains cancers. Les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent également s'inscrire. On s'adresse avant tout à

« C'est une action non lucrative, on ne va pas en tirer de bénéfices. »

des patients, qui sont envoyés par leur médecin, le centre hospitalier, ou viennent spontanément. L'idée, c'est de fréquenter une entente sportive pour recréer du lien social et reprendre une activité physique. »

« Du tennis ?

« Tout sauf du tennis, en réalité ! Au cours de séances d'1 h 30 une ou deux fois par semaine, ils feront de la marche, du renforcement musculaire, travailleront l'équilibre, la souplesse, la confiance en soi. »

« Qui dispensera les cours ?

« Un professeur formé au sport santé, accompagné par une infirmière salariée du TSBV. »

« Avez-vous déjà des inscriptions ?

« Elles débutent. C'est une section non lucrative, on ne va pas en tirer de bénéfices. L'objectif, à terme, c'est même de permettre aux adhérents de la section sport santé de venir sans payer. On espère avoir le soutien de la ville et du centre hospitalier Jean-Bernard, pouvoir compter sur le bouche-à-oreille. Il faut que les médecins sachent qu'ils peuvent nous envoyer leurs patients. » ■

COMMENT S'INSCRIRE

Les inscriptions ont lieu à partir de ce jeudi 4 octobre, de 10 h à midi. Compter 30 € de frais d'inscription, puis 10 € par mois pour 4 cours, dispensés le jeudi. Un mois d'initiation (octobre) est offert. Les séances commenceront dès le 11 octobre. Douze personnes maximum par groupe. Le Tennis squash badminton de Valenciennes (TSBV) se situe avenue des Sports, à côté du Stade du Hainaut. Tél. : 03 27 46 14 03.

TEN
NIS

LIGUE
HAUTS
DE FRANCE



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

**De nouveaux partenaires
pour développer le Tennis Santé**

CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé)

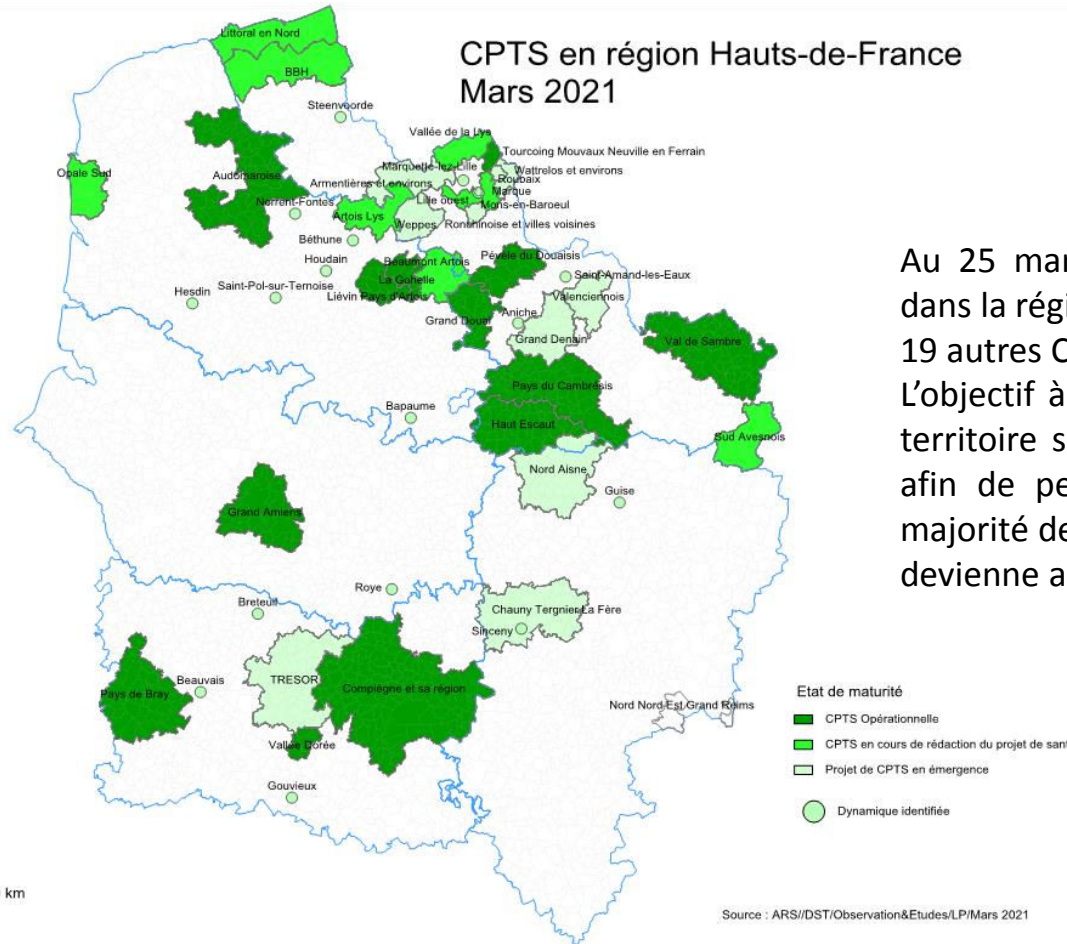
Les **Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** désignent une organisation territoriale pensée par les professionnels de santé d'un territoire afin de s'unir pour renforcer leur coordination et améliorer la prise en charge de la population de leur territoire. Elles associent des professionnels de santé de toute spécialité, du premier et du second recours, exerçant en structures d'exercice coordonné (maisons et centres de santé), en cabinets de groupe ou individuel, à l'hôpital ou encore en établissements médico-sociaux.

A travers ce modèle d'organisation, les professionnels de santé s'impliquent non plus seulement dans la prise en charge de leur patientèle mais aussi dans une démarche plus large au service de la population du territoire et des enjeux de santé locaux. Dans la pratique, **les CPTS permettent notamment une meilleure continuité des soins pour le patient, la mise en place d'organisations pour améliorer l'accès aux soins, la prise en charge des soins non programmés, le développement d'actions de prévention**, l'accompagnement dans l'installation de nouveaux professionnels de santé, ou encore une meilleure orientation des patients vers un médecin traitant.

Ces communautés résultent de la volonté des professionnels d'un territoire de s'organiser entre eux. L'émergence des CPTS, le périmètre géographique, les modalités de coordination et le projet de santé local sont à l'initiative des professionnels selon les particularités et enjeux du territoire.

La force de ce dispositif réside précisément dans le fait qu'elles sont le fruit de l'initiative de professionnels et regroupent des équipes de soins primaires, des acteurs de soins du second recours, et/ou des acteurs médico-sociaux et sociaux.

CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé)



Au 25 mars, 13 CPTS ont déjà été reconnues dans la région, couvrant près de 3M d'habitants. 19 autres CPTS sont actuellement en projet. L'objectif à terme est de couvrir l'intégralité du territoire sans chevauchement ni zone blanche afin de permettre l'exercice coordonné d'une majorité de professionnels et que l'exercice isolé devienne ainsi l'exception.

MAISONS « SPORT SANTE »

Les **Maisons Sport-Santé** ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et **sportive** à des fins de **santé**, de bien-être, quel que soit leur âge.

3. MISSIONS DE LA « MAISON SPORT-SANTÉ »

La « Maison Sport-Santé » participe activement à la coordination et à la mise en réseau des différents acteurs de la santé, du sport et de l'activité physique adaptée tout au long du programme sport-santé personnalisé. Elle doit permettre d'informer le public, d'établir un programme sport-santé personnalisé et d'orienter vers les intervenants disposant des compétences requises. Une attention spécifique sera portée aux publics les plus éloignés des pratiques sport-santé et en situation de précarité (information, orientation...).

Par son rôle d'acteur local, la « Maison Sport-Santé » constitue aussi un véritable espace de mise en réseau et d'observation de la dispensation d'APS/APA à des fins de santé au service de l'écosystème territorial. Elle réunit les conditions pour favoriser la lutte contre la sédentarité et la pratique régulière d'APS/APA. Ce lieu d'observation de la dispensation de l'APS/APA doit participer à l'amélioration de la connaissance en exploitant les données nécessaires à l'évaluation de l'impact de ces pratiques.

MAISONS « SPORT SANTE »

HAUTS-DE-FRANCE

Aisne 02

● Hôpital Villiers-Saint-Denis
La Renaissance Sanitaire
1 rue Victor et Louise Monfort
02310 VILLIERS-SAINT-DENIS
<https://www.larenaissancesanitaire.fr/musse.php>

● Maison Sport-Santé Santély
Parc Eurasanté
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS
<https://www.maisons-et-poles-de-sante.com/maison-de-sante/hautes-de-france/nord/loos/santelys-m34966.htm>

Nord 59

● Maison Sport-Santé Santély
Parc Eurasanté
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS
<https://www.maisons-et-poles-de-sante.com/maison-de-sante/hautes-de-france/nord/loos/santelys-m34966.htm>

● Dk pulse
20 rue Vatel
59180 CAPPELLE-LA-GRANDE
<http://www.dkpulse.fr>

● Ville de Dunkerque
Complexe des Stades de Flandres
Direction des Sports
Avenue Rosendaël
59240 DUNKERQUE
<https://www.ville-dunkerque.fr>

● Maison Sport-Santé du Douaisis
299 rue Saint Sulpice
59500 DOUAI
www.sante-douais.fr

● Sportez vous bien
Place du Docteur Forest
59600 MAUBEUGE
www.ville-maubeuge.fr

● Institut Jean Stablinski - CH de Valenciennes
Avenue Désandrouin
59322 VALENCIENNES CEDEX
<https://www.ch-valenciennes.fr/>

● Maison Sport-Santé
59 rue Alexandre Fleming
59100 ROUBAIX
<https://velodrome-couvert-roubaix.com/>

● Vital'Santé en Nord
255 rue de Lille
59130 LAMBERSART
<https://www.sport-sante.fr/epgv-comite-departemental-nord/accueil.html>

● Maison « Sport-Santé Famille »
55 rue Pascal
59000 LILLE
www.prevsante-mel.fr

Oise 60

● Maison Sport-Santé de la Ville de Creil
80 rue Victor Hugo
60100 CREIL
<https://www.creil.fr/le-centre-communal-action-sociale>

● Maison Sport-Santé Santély
Parc Eurasanté
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS
<https://www.maisons-et-poles-de-sante.com/maison-de-sante/hautes-de-france/nord/loos/santelys-m34966.htm>

● Maison Sport-Santé
13 rue Arago ZAC de Ther
60000 BEAUVAIS
<http://www.maisonsether.org/>

Pas-de-Calais 62

● UFOLEP 62
Maison des Sports
9 rue Jean Bart
62143 ANGRES
<http://www.cd.ufolep.org/pasdecalais>

● PAS APA
Maison du Sport-Santé sur ordonnance
122 rue de Bassemstraete
62910 EPERLECQUES
<https://pasapa62sportsante.wordpress.com/>

● Atrium Sport-Santé
75 avenue des Fusillés
62110 HENIN-BEAUMONT
<https://www.facebook.com/AtriumHenin/>

● Maison Sport-Santé Santély
Parc Eurasanté
351 rue Ambroise Paré,
59120 LOOS
<https://www.maisons-et-poles-de-sante.com/maison-de-sante/hautes-de-france/nord/loos/santelys-m34966.htm>

● Sport-Santé en Montreuillois
623 rue de Paris
62170 ECUIRES
<https://usmfoot.footeo.com/>

● Maison Sport-Santé de l'Arrageois
Complexe Tetelin
Boulevard du Général de Gaulle
62000 ARRAS
<https://www.arras.fr/sport/le-centre-medico-sportif.html>

Somme 80

● UFOLEP 80
51 rue Sully
80000 AMIENS
<http://www.cd.ufolep.org/somme/>

● OSAM
L'Office des Sports d'Amiens Métropole
30 square Friant
Les 4 Chênes
80000 AMIENS
<http://www.osam.fr/le-centre-de-medecine-du-sport/dynamiqsante/>

● CH de Corbie
33 avenue Gambetta
80800 CORBIE
<http://www.ch-corbie.fr>



Maison Sport Santé portée par Santélyls Association



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports

Maison Sport Santé : une équipe formée et experte



Maison Sport Santé : un fonctionnement opérationnel



- > Un numéro unique : 03 62 28 80 06
- > Un **accueil téléphonique personnalisé** et assuré :
 - du lundi au vendredi de 8h à 19h
 - le samedi de 8h à 13h
- > Une adresse e-mail dédiée : maisonsportsanté@santélyls.fr
- > 3 outils permettant d'apporter une proximité dans l'offre :
 - **le bus-santé**, antenne Itinérante
 - **les permanences locales**, antennes fixes au sein des structures sociales des quartiers prioritaires du territoire
 - **les locaux de la Maison Sport-Santé** situés à Loos

Maison Sport Santé Santélyls : 4 missions

Mission 1 : Accueil, Information, Orientation,
Coordination et Accompagnement



Mission 2 : Prévention et Promotion



Mission 3 : Formation et Sensibilisation



Mission 4 : Recherche et Evaluation



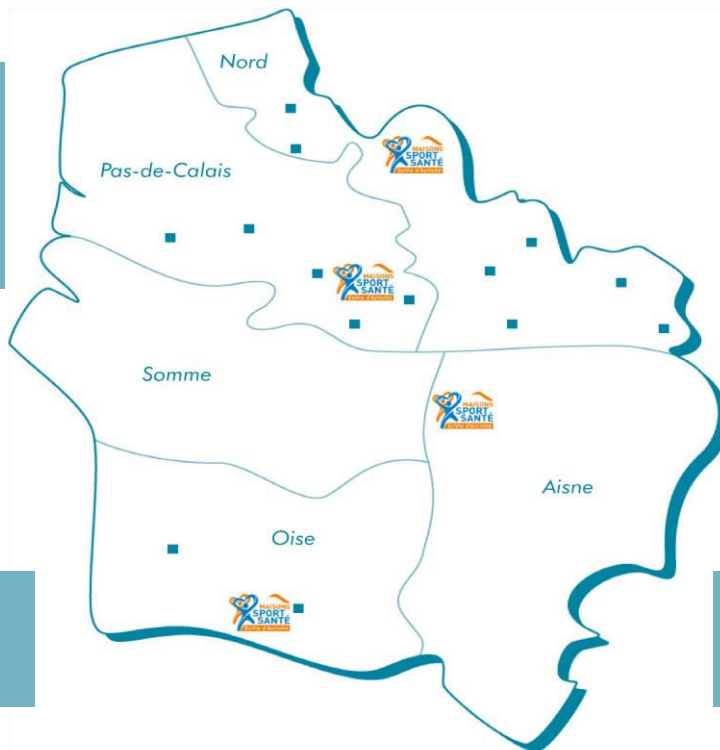
Maison Sport Santé : Territoires d'intervention

PAS-DE-CALAIS

- C.C. des 7 Vallées
- C.C. du Ternois
- C.C. des Campagnes de l'Artois
- C. U. d'Arras
- C.C. du Sud Artois
- C.C. Osartis Marquion

OISE

- C. A. du Beauvaisis
- C.A. Creil Sud Oise
- C.C. Senlis Sud Oise



NORD

- Métropole Européenne de Lille
- C.A. du Caudrésis-Catésis
- C. A. Maubeuge Val de Sambre
- C.C. Sud Avesnois
- C.A. de la Porte du Hainaut
- C.A. Valenciennes Métropole
- C.C. de Flandre Intérieure
- C.C. Flandre Lys

AISNE

Communauté de Commune du Saint-Quentinois



La labellisation fédérale « Club Tennis Santé »

LABELLISATION

Labellisation « Club Tennis Santé » pour une meilleure visibilité du programme à l'échelle locale

Pour faciliter le parcours du patient dans sa recherche de club de tennis proposant le programme Tennis Santé, la FFT a débuté en juillet 2019 une campagne de labellisation « Club Tennis Santé ».

La labellisation « Club Tennis Santé » avait été fortement souhaitée par le groupe de travail lors des premiers états généraux des clubs.

Les clubs candidats doivent répondre à un **cahier des charges** strictes afin de pouvoir être labellisés.

La présence au sein de l'équipe pédagogique d'un **enseignant professionnel diplômé d'état et** ayant suivi la **formation** fédérale **Tennis Santé** (ou son équivalent) est par exemple l'un des **critères principaux** vérifiés.

Le contexte :

L'objectif est de créer / mettre en place un **réseau de clubs labellisés** « Club Tennis Santé » afin de pouvoir proposer **une offre lisible pour le réseau médical**. Le **critère principal** de cette labellisation sera la **qualification de l'enseignant**.

Cette labellisation doit être suffisamment **exigeante** pour avoir une vraie **crédibilité** et en même temps pas trop contraignante pour ne **pas décourager** les clubs actifs dans ce domaine.

Elle est également indispensable pour donner **confiance** au réseau **médical**, ainsi qu'aux **patients** (garantie d'une pratique individualisée et sécurisée)

Nécessité ensuite de **se faire référencer** et de pouvoir « être » trouvés pour pouvoir recevoir, se faire adresser des patients :

Pour trouver un « Club Tennis Santé » adapté à leurs besoins, les pratiquants peuvent se référer aux ligues et/ou aux comités départementaux de tennis, aux réseaux sport santé locaux, tel que Prescriforme en Île-de-France, ou encore consulter la liste complète sur le site fft.fr. Sans oublier notamment les **Maisons Sport Santé**.

De plus, ces clubs sont identifiés sur l'application mobile gratuite de la FFT Ten'Up grâce à un pictogramme spécial. Pour découvrir ce programme, un reportage sur trois clubs labellisés est également disponible sur la chaîne YouTube de la FFT.

Focus : la LABELLISATION « Club Tennis Santé »



Principaux critères

- Enseignant DE/DES formé « Tennis Santé »
- Patients pratiquants atteints de pathologies chroniques et / ou atteintes de vieillissement
- Patient pratiquant licencié FFT
- Activités offre à l'année, 1 séance hebdo, 8 max. / créneau, matériel adapté, référencé sur Ten'Up, plaque « Club Tennis Santé »
- Prise en charge individuelle & activité RSAP
- Evaluation annuelle à renvoyer à la Ligue

Documents à remplir et à renvoyer à la ligue

- Identification du club
- Identification de l'enseignant
- Description des actions « Tennis Santé » proposées
- Avec justificatifs

Process de labellisation

- Label décerné par la FFT : (examen par groupe labellisation FFT, puis validation par COMEX). Labellisation tout au long de l'année.
- Durée 3 ans
- Plaque « Club Tennis Santé »





LABEL « CLUB TENNIS SANTE » :

Dossier de candidature à remplir par le club demandeur du label

IDENTIFICATION DU CLUB**1. COORDONNEES DU CLUB FFT ET DE SON REPRESENTANT**

Nom du Club*	
Siège du Club*	
Adresse postale*	
Téléphone mobile*	
Mail*	
Numéro d'affiliation FFT*	
Nom – Prénom du Président ou de la personne désignée par les statuts*	
Adresse postale*	
Mail*	
Téléphone mobile*	
Nom – Prénom du contact en charge du dossier « Tennis Santé » si différent du président*	
Adresse postale*	
Mail*	
Téléphone mobile*	

*Champs obligatoires

LABEL « CLUB TENNIS SANTE » : DOSSIER DE CANDIDATURE (suite)

2. CHARTE D'ENGAGEMENT DU CLUB FFT

Par la présente,

Je soussigné(e) (Nom – Prénom)* :	
Club (nom du club)* :	
Numéro d'affiliation du club* :	-----
Dirigeant (préciser la fonction)* :	
Numéro de licence* :	

*Champs obligatoires

Je m'engage à

1. Respecter les critères du cahier des charges du Label « Club Tennis Santé ».
2. Mettre en place une activité « Tennis Santé » dans mon club, assurer son bon fonctionnement, ainsi que son développement.
 - o M'entourer des précautions nécessaires à cette pratique ;
 - o Garantir un accueil adapté du public selon ses spécificités (pathologies chroniques ; vieillissement) ;
 - o Développer une activité « Tennis Santé » de qualité et garantir une activité physique régulière, adaptée, sécurisée et progressive ;
 - o Veiller à la qualité de l'accueil, d'animation et d'encadrement ;
 - o Veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants.
3. Donner mandat à mon enseignant qualifié « Tennis Santé » pour l'enseignement du « Tennis Santé » dans le respect de la prescription thérapeutique.
4. Licencier tous les bénéficiaires de l'activité « Tennis Santé ».
5. Communiquer sur l'activité « Tennis Santé » du club envers le réseau médical, la Ligue, le grand public.
6. Transmettre, annuellement, à ma Ligue un compte-rendu d'évaluation de l'activité « Tennis Santé ».
7. Informer, par écrit, ma Ligue de tout changement relatif aux critères du cahier des charges Label « Club Tennis Santé ».
8. Faire signer la charte aux enseignants intervenant sur l'activité « Tennis Santé ».

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Label « Club Tennis Santé » (conformément au cahier des charges) et m'engage à les respecter.

Fait, le ___/___/___ à _____

Signature :



Format A4



IDENTIFICATION DE L'ENSEIGNANT

1. COORDONNEES DE L'ENSEIGNANT DE TENNIS

Merci de remplir une fiche par enseignant

Nom – Prénom*	
Adresse postale*	
Mail*	
Téléphone mobile*	
Numéro de licence FFT*	
Type de diplôme*	
Formation FFT « Tennis Santé »*	Titre : Date : Numéro attestation de formation « Tennis Santé » FFT :
Formation santé autre (le cas échéant)*	Titre : Date : Lieu : Durée :

*Champs obligatoires

Documents à fournir

- Fournir la ou les copies des diplômes sportifs ;
- Fournir copie de l'attestation de formation « Tennis Santé » de la FFT ou équivalent validé par la FFT ;
- Fournir copie (recto et verso) de la carte professionnelle ;
- Fournir la charte de l'Enseignant de tennis datée et signée.

2. CHARTE DE L'ENSEIGNANT DE TENNIS

Merci de remplir une fiche par enseignant

Par la présente,

Je soussigné(e) (Nom – Prénom)* :	
Enseignant de tennis formé au « Tennis Santé » exerçant dans le Club FFT (nom du club)* :	

*Champs obligatoires

Je m'engage à

1. Etre licencié à la FFT pour l'année sportive en cours.
2. Ne proposer des programmes d'activités aux pratiquants que dans la mesure où j'ai été formé spécifiquement pour un encadrement sécurisé et adapté à leurs besoins.
3. Proposer au pratiquant une évaluation individualisée et régulière du programme d'entraînement permettant d'apprécier les bénéfices de sa pratique.
4. Respecter le secret professionnel, sauf dérogations prévues par la loi. Le pratiquant à droit au respect de sa dignité.
5. Lutter contre toute forme de discrimination (d'ordre physique, de genre, ethnique...).
6. Ne formuler aucune forme de diagnostic, de prescription, ni de traitement relevant du domaine médical et ne jamais demander à un pratiquant d'interrompre un traitement médical.
7. Ne jamais prodiguer de conseil personnalisé en nutrition sans être titulaire d'un diplôme reconnu ou faire la promotion de compléments nutritionnels ou de boissons énergisantes.
8. Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Toute personne victime ou s'estimant victime d'un dommage imputable à l'activité sportive doit être informée par l'éducateur concerné, sur les circonstances et les causes de ce dommage.
9. Etre assuré en responsabilité civile. (Ce point ne concerne que les travailleurs indépendants)

Fait, le ___ / ___ / _____ à _____

Signature :

DESCRIPTION DES ACTIONS « TENNIS SANTE » PROPOSEES

CRENEAU « TENNIS SANTE »

Merci de remplir autant de fiches que de créneaux ouverts

► Publics accueillis dans le créneau* :

(remplir autant de cases que nécessaire)

- Surpoids
 Obésité
 Diabète (de type 2)
 Hypertension artérielle (HTA)
 Artériopathie oblitérante des membres inférieurs (AOMI)
 Cancer du sein
 Cancer du colon
 Cancer de la prostate
 Vieillessement
 Autres (merci de préciser) :

► Âge des publics accueillis dans le créneau* : - 18 ans +18 ans + 55 ans
 (remplir autant de cases que nécessaire)

Nombre de personnes atteintes de pathologies chroniques et/ou de vieillissement dans le créneau* :	
Lieu de pratique (adresse complète)* :	
Durée du cycle* :	
Nombre de séances* :	
Jour* :	
Horaire* :	
Tarif année du créneau « Tennis Santé »* :	
Aide éventuelle de la Ligue* :	
Aide autre* :	
Tarif par participant* :	

*Champs obligatoires

**LISTE DES DOCUMENTS A ADRESSER A LA LIGUE
 DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL « CLUB TENNIS SANTE »**

DOCUMENTS PRINCIPAUX

- Identification du club
 - Coordonnées du club et de son représentant
 - Charte d'engagement du club datée et signée
- Identification de l'enseignant de tennis
 - Coordonnées de l'enseignant (remplir 1 fiche par enseignant intervenant)
 - Charte de l'enseignant datée et signée (remplir 1 fiche par enseignant intervenant)
- Description des actions « Tennis Santé » proposées
 - Créneau « Tennis Santé » (remplir autant de fiches que de créneaux ouverts)

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Fournir la ou les copies des diplômes sportifs ;
- Fournir copie de l'attestation de participation à la formation « Tennis Santé » de la FFT ou équivalent validé par la FFT ;
- Fournir copie (recto et verso) de la carte professionnelle ;
- Fournir la charte de l'Enseignant de tennis datée et signée ;
- Fournir copie de la visibilité de l'offre « Tennis Santé » du Club sur la plateforme digitale à la rubrique santé.

Focus : la LABELLISATION « Club Tennis Santé »

Etat des lieux depuis 1 an et demi

- ❑ La Labellisation « Club Tennis Santé » a été lancée en septembre 2019
- ❑ 7 promotions à ce jour
- ❑ Soit au global 194 Clubs labellisés « Clubs Tennis Santé », dont 23 dans les Hauts-de-France ...
On en est tout au début, va continuer à prendre de l'ampleur avec les formations d'enseignants comme celles-ci qui vont s'enchaîner. L'objectif étant de constituer un réseau de clubs labellisés.

❑ Plaque



Focus : la LABELLISATION « Club Tennis Santé »

23 clubs labellisés dans les Hauts-de-France

SAINT SAULVE TC	56 59 0209	11/2019 ⇨ 10/2022
BEAUVAIS Oise Tennis	56 60 0444	11/2019 ⇨ 10/2022
TSB VALENCIENNES	56 59 0040	11/2019 ⇨ 10/2022
SAINS-EN-AMIENOIS TC	56 80 0174	11/2019 ⇨ 10/2022
WIMEREUX TC	56 62 0219	11/2019 ⇨ 10/2022
CALAIS STC	56 62 0067	11/2019 ⇨ 10/2022
LESTREM TC	56 62 0250	11/2019 ⇨ 10/2022
BETHUNE AT	56 62 0066	07/2020 ⇨ 06/2023
SAINT AMAND PORTE DU HAINAUT TC	56 59 0224	07/2020 ⇨ 06/2023
La Raquette VILLENEUVE D'ASCQ	56 59 0101	07/2020 ⇨ 06/2023
BOULOGNE SUR MER TC	56 62 0070	07/2020 ⇨ 06/2023
ROUBAIX RTC	56 59 0026	02/2021 ⇨ 01/2024
LOOS TC	56 59 0083	02/2021 ⇨ 01/2024
RONCHIN TC	56 59 0119	02/2021 ⇨ 01/2024
FOS VILLENEUVE D'ASCQ	56 59 0179	02/2021 ⇨ 01/2024
MERVILLE TC	56 59 0350	02/2021 ⇨ 01/2024
NOYON TC	56 60 0036	02/2021 ⇨ 01/2024
CREVECOEUR TC	56 60 0175	02/2021 ⇨ 01/2024
MONTREUIL SUR MER TC	56 62 0074	02/2021 ⇨ 01/2024
ARQUES ES	56 62 0257	02/2021 ⇨ 01/2024
AMIENS AC	56 80 0038	02/2021 ⇨ 01/2024
EMMERINOIS CT	56 59 0327	04/2021 ⇨ 03/2024
RONCQ TC	56 59 0232	04/2021 ⇨ 03/2024



Label « Club Tennis Santé » FFT

Ten'Up : site Internet

tenup.fft.fr/club/56590040

Importés depuis IE Conseil National de... Notilus Web

CLUB Renseignez une ville

TENUP

LOCATION HORAIRE JOUER MAGAZINE CONNEXION/INSCRIPTION

ACCUEIL TROUVER UN CLUB DÉTAIL

TENNIS SQUASH BADMINTON VALENCIENNES

TENNIS SANTÉ

Équipements Offres Équipes et Contacts

TSB Valenciennes

TENNIS

Avenue de Reims
Accès Stade du Hainaut
59300 VALENCIENNES

9 terrains de 2 surfaces

🏠 🍽️ ✂️ ♿ 🗺️ 🅇

UNE QUESTION ?

Contactez le club pour en savoir plus.

☎️ ✉️ 🌐 📺

TOUL OFFICIEL



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

Quels financements ?

Comment trouver des financements ?

De manière générale...

Les financements du sport santé sont multiples et dépendent souvent des politiques conduites au niveau local.

- ❑ Les subventions allouées peuvent résulter de demandes auprès de l'ARS, de la DRJSCS, des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, conseil départemental, conseil régional, etc.).
- ❑ La réponse à des appels à projets auprès de mutuelles, de fondations, de la FFT, constitue également une source de financement possible.
- ❑ Les réseaux Sport Santé peuvent aussi attribuer des financements en fonction des dispositifs locaux.
- ❑ Des financements peuvent être mis en place au niveau des structures FFT déconcentrées (ligues, comités).

La recherche de nouveaux financements devra également s'orienter vers les organismes et structures privés.

Exemples :

FINANCEMENTS PRIVÉS

- ❑ Appel à projets émis par une fondation s'impliquant dans le domaine de la santé par le sport
- ❑ **Mutuelles**
- ❑ Financement participatif (ex. : sponsorise.me, tudigo)

FINANCEMENTS PUBLICS

- ❑ ARS
- ❑ ANS (ex-CNDS)
- ❑ Conférence des financeurs (thématique « vieillissement »)
- ❑ Conseil régional (dans le cadre de contrats d'objectifs avec les instances déconcentrées)
- ❑ Conseil départemental
- ❑ Aides locales en fonction de l'engagement des villes, conseils départementaux et réseaux Sport Santé à condition que la pratique soit labellisée (ex. : dans la Marne)
- ❑ CPAM (par ex. : appel à projets de la CPAM 92 se focalisant uniquement sur les ALD et l'obésité)

FINANCEMENTS FFT

- ❑ **Ligue des Hauts-de-France**
- ❑ Les **trophées des actions solidaires de la FFT** (aide possible sur 3 ans maximum par thématique)

Comment trouver des financements ?

Aides des Ligues / Comités

Aides des Ligues / Comités :

Elles peuvent être matérielles et/ou s'accompagner de :

- Aides financières
- Aides en matériel pédagogique
- Formation
- Conseil

Aide financière de la Ligue des Hauts-de-France

Critères 2021, dont en particulier :

- ↪ **club labellisé FFT (ou en cours de labellisation),**
- ↪ public atteint de pathologies ciblées par la FFT (diabète, surpoids/obésité, HTA, AOMI, cancers, ...) et/ou de vieillissement,
- ↪ **enseignant DE ayant obligatoirement suivi la formation,**
- ↪ respect par le club et l'enseignant de précautions nécessaires à la pratique,
- ↪ **bénéficiaires de l'action licenciés FFT, en possession d'un certificat médical et/ou d'une prescription d'activité physique par leur médecin traitant.**

Montant (pour la saison 2020/2021) :

- ↪ 10 € par heure

Tennis Santé - Aides aux clubs

Kit matériel « tennis santé »

La Ligue des Hauts-de-France de tennis peut, sous les mêmes conditions que pour l'aide financière, attribuer un kit de matériel aux clubs s'engageant dans la démarche « Tennis Santé ».

Ce kit se compose à la fois de **matériel médical** et de **matériel pédagogique**.

Pour les clubs lançant l'activité sur la saison en cours (année 1), il est d'une dotation valorisée à 500 €, avec :

- une partie « fixe » (voir ci-après),
- une partie « variable », à choisir parmi une liste d'articles proposés, afin de répondre au mieux aux besoins des clubs.

Les clubs ayant lancé l'activité la saison précédente (année 2) se voient attribuer une dotation d'un montant défini (120 € en 2020/2021), à choisir parmi l'ensemble des articles proposés, afin de compléter le kit reçu la saison précédente.

Tennis Santé - Aides aux clubs

Partie « fixe » du kit « tennis santé » 2021



Kit de premiers secours
(photo non contractuelle)

**Oxymètre
de pouls (1)**



**Gymball
75 cm (2)**

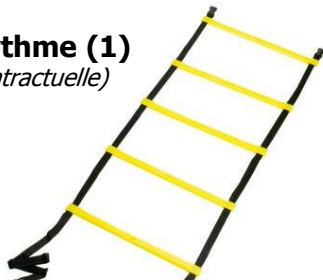


Elastiband (2)



Mini vortex (3)

Echelle de rythme (1)
(photo non contractuelle)



**Tapis de sol
pliables (6)**



**Plateformes de
proprioception (2)**



**Sac de rangement
du matériel pédagogique**
(photo non contractuelle)



**Sac de rangement
du matériel médical**
(photo non contractuelle)



Comment trouver des financements ?

...au niveau des Mutuelles

De plus, un système de financement complémentaire du programme Tennis Santé peut être construit en collaboration avec les Mutuelles :

MUTUELLE	REMBOURSEMENT	PUBLIC
ADREA Mutuelle	Jusqu'à 500€ sur 2 ans	ALD ou arrêt de travail (supérieur à 3 mois)
CCMO	15€ à 50€ par séance pour 10 séances/an	Tous publics
CNM Prévoyance	Jusqu'à 200€ maximum par an	Tous publics
EOVI MCD Mutuelle	Bilan complet	> à 55 ans
Harmonie Mutuelle	60€ à 240€ par an	ALD
M comme Mutuelle	Jusqu'à 150€ maximum par an	Tous publics
MAIF	Jusqu'à 500€ sur 2 ans	ALD + victimes accidentées
MATMUT - Ociane Matmut	Jusqu'à 400€ par an	ALD
MGEN	Jusqu'à 500€ sur 2 ans	ALD
MNH - Mutuelle Nationale Hospitaliers	40 €	> à 55 ans
Mutuelle des sportifs	Jusqu'à 500€ sur 2 ans	ALD + victimes accidentées
Mutuelles du soleil	1% du forfait PMMS (environ 33 €/mois)	ALD
Mutuelle Just	Jusqu'à 150€ maximum par an	
Swiss Life	50% du bilan physique de l'assuré qui pourra par la suite bénéficier de 3 programmes sportifs.	ALD



Les Trophées des Actions Solidaires

Comment trouver des financements ?

...au niveau FFT, notamment : Les Trophées des Actions solidaires de la FFT

Depuis **2010**, par le biais d'un appel à **actions** réalisées **annuel**, la FFT soutient à travers les bénéficiaires de la **Journée des enfants de Roland-Garros**, les clubs affiliés FFT qui mènent des actions de qualité et pérennes dans les domaines social et solidaire (incluant notamment depuis 2013, les actions en faveur de la santé).

Si votre club de tennis a réalisé une action dans l'une des **thématiques** et envers l'un des **publics** suivants, il peut candidater.

Thématiques et publics concernés :

- Tennis quartiers (jeunes et/ou adultes)
- Tennis santé (jeunes et/ou adultes)
- Paratennis (tennis-fauteuil et/ou tennis sourd et malentendants) (jeunes et/ou adultes)
- Tennis sport adapté (jeunes et/ou adultes)

Comment trouver des financements ?

...au niveau FFT, notamment : Les Trophées des Actions solidaires de la FFT

A noter notamment que :

- ❑ Lorsqu'il candidate chaque club ne peut présenter qu'**un seul dossier** (pour une seule action réalisée), à choisir parmi l'une des quatre **thématiques** proposées. (Dans la thématique "Tennis santé" les actions devront privilégier certaines pathologies et/ou le vieillissement.)
- ❑ Le dossier doit être intégralement renseigné/complété.
- ❑ L'action présentée doit avoir été organisée entre septembre et août de l'**année sportive en cours** et concerner une **action régulière ou cyclique** sur un trimestre, un semestre, une année ; il pourra également s'agir d'un stage (sont exclues les "journées portes ouvertes").
- ❑ L'action présentée doit être une action de **développement** de la pratique.
- ❑ L'action doit être **intégralement réalisée** au moment du dépôt du dossier.
- ❑ Elle doit également être **référéncée** dans la base fédérale.
- ❑ Les clubs présentant une action "Paratennis" devront être référencés sur le site paratennis.fr ; faute de quoi le dossier ne sera pas recevable.
- ❑ Les clubs présentant une action dans le domaine du handicap "Paratennis" ou "Tennis sport adapté" doivent être référencés sur la plateforme handiguide.sports.gouv.fr ; faute de quoi le dossier ne sera pas recevable.
- ❑ Les **bénéficiaires** de l'action doivent être **licenciés FFT** pour la saison sportive en cours. La liste des bénéficiaires, ainsi que notamment leur numéro de licence FFT sera à joindre au dossier ; faute de quoi, le dossier ne sera pas recevable.
- ❑ Le personnel en contact avec le public de l'action menée doit posséder, de préférence, une qualification adaptée.
- ❑ Les clubs ne peuvent être aidés financièrement qu'à hauteur maximum de 50 % du budget de l'action ;

Comment trouver des financements ?

...au niveau FFT, notamment : Les Trophées des Actions solidaires de la FFT

Compléments d'aide possibles pour les meilleurs dossiers :

- ❑ Médiatisation sur les supports de communication fédéraux et/ou de ligue
- ❑ Au niveau des aides FFT :
 - - déposer un dossier n'équivaut pas à être obligatoirement aidé ;
 - - si l'action a déjà été aidée, elle peut l'être à nouveau, comme elle peut ne pas l'être ;
 - - si l'action a déjà été présentée mais n'a pas été aidée par le passé, elle peut l'être à nouveau;
 - - les clubs ne peuvent pas être aidés plus de **3 années** sur une même thématique. En revanche, au-delà, le club peut postuler pour une action dans une thématique différente.
- ❑ Les actions qui favorisent l'intégration / l'inclusion dans le club sont particulièrement récompensées.

Comment trouver des financements ?

...au niveau FFT, notamment : Les Trophées des Actions solidaires de la FFT

Pour mémoire, bilan de l'édition **2020** :

133 clubs ont postulé, en majorité en lien avec le Tennis sport adapté :

- ❑ 39 % concernaient le Tennis sport adapté
- ❑ 23 % le Tennis sport santé bien-être
- ❑ 23 % le Tennis quartiers
- ❑ 15 % le Paratennis

Après examen des dossiers, 116 clubs ont été récompensés.

4 000 pratiquants aidés, dont 3 500 licenciés FFT.

Comment trouver des financements ?

...au niveau FFT, notamment :

Les Trophées des Actions solidaires de la FFT

Les dates des Trophées des actions solidaires 2021 n'ont pas encore été fixées.

A titre indicatif, les clubs souhaitant candidater en 2020 devaient renvoyer leurs dossiers aux ligues au plus tard le 23 août 2020.

Le Groupe de travail FFT s'était réuni en octobre 2020 pour délibérer sur les subventions allouées.

Voici les documents de l'édition 2020 :

- un document **par thématique** (« Tennis quartiers », « Paratennis », « Tennis sport adapté » et « Tennis sport santé bien-être ») comportant les informations générales du club et une fiche « action » ;

Le document thématique est à compléter par le club, qui devra ensuite le renvoyer à sa Ligue, accompagné de la liste des bénéficiaires avec leur numéro de licence FFT 2020 ; faute de quoi, le dossier ne sera pas recevable ;

La Ligue étudie le dossier et le transmet avec un avis motivé à la FFT ;

- un document « **Informations FFT – Fiche club : les préalables** » ;
- un document traitant du « **Bilan 2019** » ;
- un modèle de **listing** à remplir pour les **licences**.

Ils sont aussi disponibles sur :

<https://www.fft.fr/la-federation/nos-engagements/la-solidarite-en-actions>

LES TROPHÉES DES ACTIONS SOLIDAIRES DE LA FFT 2020



Club déposant un dossier d'action réalisée concernant la thématique et le public suivants :

TENNIS SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE

(privilégier les pathologies (cancers, affections cardiovasculaires, maladies métaboliques, dépression, pathologies articulaires, bronchopneumopathie chronique obstructive) et/ou un public atteint de vieillissement)

Jeunes et/ou adultes

INFORMATIONS GÉNÉRALES DU CLUB

Nom du club organisateur : _____

Numéro d'affiliation du club :

Ligue de : _____

Nom et prénom président(e) du club : _____

Numéro de téléphone président(e) : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Nom et prénom de la personne référente des actions sociales et solidaires dans le club : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Votre club est-il labellisé ? Oui Non

Si oui, par qui ?

Candidatures dans le cadre des Trophées des Actions Solidaires de la FFT (ex-Appel à projets)

Avez-vous déjà candidaté ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, avez-vous bénéficié d'une aide fédérale ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

Avez-vous des questions ?